

PIÈCES À FOURNIR POUR UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ – PREMIÈRE DEMANDE

- ◆ L'original de l'acte de naissance
- ◆ L'original du certificat de nationalité togolaise
- ◆ La preuve de profession ou de diplôme
- ◆ Un certificat du test de groupage
- ◆ Un acte de mariage pour les femmes mariées
- ◆ Un certificat de divorce pour les divorcés
- ◆ Un acte de décès du conjoint pour les veuves



NB : Cette procédure n'est pas encore dématérialisée. Veuillez vous rendre au commissariat le plus proche pour faire votre demande.

service-public.gouv.tg



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE



service-public.gouv.tg

